

# CONDUITE EN SÉCURITÉ : CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS GERBEURS À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT



L'employeur s'assure pour chaque personne concernée par la conduite d'un équipement de travail mobile :

- de l'aptitude médicale au poste de travail,
- du contrôle des connaissances et du savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail,
- de la connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le(s) site(s) d'utilisation, en vue de lui délivrer une autorisation de conduite (obligatoire depuis le 2 décembre 1998)

## DURÉE

1 à 2 jours : théorie et pratique (variable selon la (les) catégorie(s) de gerbeurs, le nombre de stagiaire et leur expérience) en présentiel

## PUBLIC

Toute personne étant amenée à conduire des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant.

## PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale.

## EFFECTIF MAXIMUM

6 participants

## MODALITÉ ET DÉLAID'ACCÈS :

Inscription possible sous 48h auprès du secrétariat

**MÉTHODES PÉDAGOGIQUES** Apprentissage théorique et pratique.

## DISPENSATEUR DE FORMATION :

Formateurs reconnus compétents ayant suivi une formation et une validation de ses compétences.

## MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Aussi souvent que nécessaire (5 ans maximum).

## VALIDATION DES ACQUIS

Attestation de formation.

Attestation de réussite

## MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, gerbeurs, livret de formation.

## RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4323-55, R4323-56 et R4323-57 du code du travail.

Arrêté et Décret du 02/12/98 et sa circulaire d'application du 16/06/99. R 485 de la CNAM.

## ACCESSIBILITE

OFSP s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référent handicap.

**Réfèrent pédagogique :** Mehdi BENTOUMI

## TARIF

Nous Contacter

## OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

**A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :**

- Utiliser en sécurité un gerbeur à conducteur accompagnant en respectant le référentiel CACES® en vigueur
- Identifier son niveau d'autorisation quant à l'utilisation de cet engin dans le cadre défini par son employeur

## CONTENU

### *Théorie :*

- ⇒ Statistiques accidents du travail ;
- ⇒ Contexte réglementaire ;
- ⇒ Les acteurs de la prévention ;
- ⇒ Tous responsable : la chaîne des responsabilités ;
- ⇒ Les obligations, responsabilités et droit du conducteur ;
- ⇒ Les risques liés à la conduite des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant ;
- ⇒ Processus menant à l'accident du travail et à la maladie professionnelle ;
- ⇒ Que faire en cas d'accident ?
- ⇒ Description, technologie et équipements des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant ;
- ⇒ Leurs règles d'utilisation ;
- ⇒ Les vérifications ;
- ⇒ Les équipements de Protections Individuelles (EPI) ;
- ⇒ La signalisation.
- ⇒ Évaluation théorique.

### *Pratique :*

- ⇒ Prise de poste et vérifications ;
- ⇒ Exercice pratique et mise en situation ;
- ⇒ Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises ;
- ⇒ Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance ;
- ⇒ Analyse, suivi et propositions d'améliorations par le formateur ;
- ⇒ Évaluation pratique.

La réussite à l'évaluation théorique et à l'évaluation pratique permettra la validation d'un des trois éléments requis en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur (article 3 de l'arrêté du 02/12/98).

## FORMATION INTRA ENTREPRISE

Dans vos locaux selon vos disponibilités